# COMMUNE DE LACANAU
# APPROBATION DE LA RÉVISION SOUS LA FORME ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## Avis au public

Par délibération n°DL 26062019-02 en date du 26 juin 2019, le Conseil Municipal de LACANAU (33680) a décidé d'approuver la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
En application de l'article R.513-21 du code de l'urbanisme, ladite délibération est affichée en Mairie de LACANAU pendant une durée d'un mois.
Elle fait l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de LACANAU.
Le dossier de révision allégée n°1 du PLU est à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et est consultable, ainsi que la délibération d'approbation, sur le site internet de la Ville www.lacanau.fr .

12/07/2019